

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

PROVISOIRE
2005/2002(BUD)

12.7.2005

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2006

Section I	-	Parlement européen
Section II	-	Conseil
Section IV	-	Cour de justice
Section V	-	Cour des comptes
Section VI	-	Comité économique et social
Section VII	-	Comité des régions
Section VIII(A)	-	Médiateur européen
Section VIII(B)	-	Contrôleur de la protection des données

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

Parlement européen – Section I

- invite les organes compétents du Parlement à accélérer les procédures de recrutement pour pourvoir aux 308 postes non liés à l'élargissement, vacants à la fin du mois de juillet 2005; demande d'intensifier les efforts en vue du recrutement d'interprètes et de traducteurs pour les nouvelles langues; propose de réattribuer certains des postes vacants pour renforcer les secrétariats des commissions;

Conseil – Section II

- demande une nouvelle fois au Conseil de doter de ressources suffisantes l'autorité de contrôle de Schengen et l'autorité douanière afin de leur permettre de mener les inspections nécessaires.